

ENVIRONNEMENT – AGRICULTURE – EUROPE

Conseil Départemental de l'Environnement et des risques sanitaires et technologiques

Thème : environnement

Mission : Le conseil concourt à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des politiques publiques dans les domaines de la protection de l'environnement, de la gestion durable des ressources naturelles et de la prévention des risques sanitaires et technologiques.

Il exerce les attributions prévues par et est également chargé d'émettre un avis, dans les cas et selon les modalités prévus par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, sur les projets d'actes réglementaires et individuels en matière d'installations classées, de déchets, de protection de la qualité de l'air et de l'atmosphère, de police de l'eau et des milieux aquatiques, de polices administratives spéciales liées à l'eau, d'eaux destinées à la consommation humaine et d'eaux minérales naturelles, de piscines et de baignades, de risques sanitaires liés à l'habitat et de lutte contre les moustiques. Il peut examiner toute question intéressant la santé publique.

Composition : 7 représentants de l'administration, le Président du Conseil Régional ou son représentant, 2 conseillers généraux ou leurs suppléants, 2 Maires ou leurs suppléants, 9 représentants d'associations agréées de consommateurs, de pêche, de protection de l'environnement, de professions et d'experts ou leurs suppléants, 4 personnes qualifiées ou leurs suppléants

Nos représentants :

- *titulaires* : M. Dominique Bertout, Maire de Corbehem
M. Bernard Czerwinski, Maire de Drocourt
- *suppléants* : M. Gérard Hernu, Maire de Bermicourt
M. Gérard Dué, Maire de Croisilles

Textes de référence : arrêté préfectoral du 2018

Désignations faites : 8 septembre 2018